



I – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AU COLLEGE ET AU LYCEE 2019-2020

- Scolarisation d'enfants de nationalité française issus d'un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français à l'étranger, homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale, **dans la limite des places disponibles ;**
- Scolarisation d'enfants ivoiriens ou étrangers tiers précédemment scolarisés dans un établissement homologué par le Ministère de l'Éducation Nationale, **dans la limite des places disponibles ;**
- Scolarisation d'enfants français, ivoiriens ou étrangers tiers issus d'un autre système éducatif après un test d'évaluation du niveau, **dans la limite des places disponibles.** Frais d'inscription au test : 20 000 XOF ;
- En classe de 6^e, de 5^e, de 4^e et de 3^{ème}, les familles souhaitant que leur enfant intègre la filière SIA (4h d'anglais LV1, 4h de littérature américaine en anglais, 2h d'histoire-géographie en anglais) doivent inscrire leur enfant au test d'anglais, Frais d'inscription au test d'anglais : 20 000 XOF (formulaire d'inscription à télécharger sur le site du lycée à la rubrique inscriptions). La décision d'admission tiendra compte, pour tous les élèves, des résultats au test, du dossier scolaire et de l'avis du conseil de cycle de CM2 ou du conseil de classe, **dans la limite des places disponibles.**
- Les choix de langue, enseignements de complément, options facultatives, enseignements d'exploration et de spécialité seront modifiables jusqu'au 21 juin 2019. Aucun changement ultérieur ne sera accepté, les élèves seront définitivement inscrits à ces enseignements pour l'année scolaire. Pour l'option facultative EPS, les épreuves obligatoires de détection pour les nouveaux candidats auront lieu le 15 mai 2019 entre 14h et 17h. Pour l'option facultative Arts plastiques, les élèves devront déposer un dossier artistique pour le 25 mai 2019 auprès de leur professeur. La commission d'admission et/ou de poursuite dans les options aura lieu le 24 juin 2019.

II – DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- Pour les élèves de nationalité française : (1) copie de la carte nationale d'identité ou du passeport **OU** extrait original de l'acte de naissance + certificat de nationalité française ou copie de la carte consulaire ; (2) copie du livret de famille.
- Pour les élèves des autres nationalités : acte de naissance intégral original avec filiation + certificat de nationalité pour les Ivoiriens n'ayant pas la nationalité française.
- Pour tous les élèves : (1) copie de la carte d'identité de chaque responsable légal figurant au dossier ; (2) une photographie numérique **avec pose obligatoire selon les normes d'un passeport** à insérer directement dans le dossier Akwaba ; (3) justificatif d'autorité parentale pour les tuteurs légaux autres que les parents ; (4) tout document justifiant l'éventuelle absence du deuxième responsable légal sur le dossier ; (5) résultats de l'année scolaire en cours : copie du livret scolaire et/ou bulletins.

III – DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR LE 5 JUILLET 2019*

- Certificat de radiation (EXEAT) délivré par l'établissement d'origine ;
- Bulletins du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre comportant la décision d'orientation et copie intégrale de la fiche de dialogue ;
- Le dossier médical **dûment complété par le médecin**, sous enveloppe fermée à l'attention de Mme l'infirmière scolaire ;
- Entrée en terminale : livret du Baccalauréat et relevé des notes aux épreuves anticipées.

***TRES IMPORTANT** : les familles recevront le mél de confirmation d'inscription dès l'enregistrement des dernières pièces. Aucun élève dont le dossier est incomplet ne sera admis à entrer en classe le jour de la rentrée.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA TRAITÉ